

FICHE DE LOCATION DE MATÉRIEL — ESCRIME PAYS D'AIX

Saison 2026-2027 (PAGE 1 / 2 — RECTO)

1. INFORMATIONS ADHÉRENT & TUTEUR

Nom & Prénom de l'adhérent :

Catégorie :

Responsable légal :

Téléphone :

Email :

2. TARIFS DE LOCATION ET CAUTIONS DE LA SAISON

A. Forfaits de Location

Catégorie / Profil	Location Tenue Entière	Caution Tenue
M5 / M7	0 €	—
M9	100 €	400 €
M11 M13	100 €	400 €
Avancé M15 à Senior	100 €	400 €
Loisirs Senior	100 €	400 €
Loisirs Ado (M15 à M17)*	50 €	200 €

*Pour le forfait Loisirs Ado, seules la sous-cuirasse et la veste sont nécessaires et fournies.

⚠ ACHAT DE GANT OBLIGATOIRE : L'achat d'un gant est obligatoire pour la pratique. Il peut être acheté auprès du club au tarif de **23 €**.

B. Détail du Matériel Confié (Inventaire)

- **Masque :** 25 € (Caution : 100 €) []
- **Veste :** 25 € (Caution : 100 €) []
- **Pantalon :** 25 € (Caution : 100 €) []
- **Sous-cuirasse :** 25 € (Caution : 100 €) []
- **Arme / Cuirasse électrique (en location à partir de M11) :**
 - Cuirasse électrique : 40 € (Caution : 100 €) []
 - Fleuret + Fil de corps : 40 € (Caution : 100 €) []
 - Loisirs — Épée ou Fleuret + Fil de corps : 40 € (Caution : 100 €) []

État du matériel confié : Très bon état / État moyen / Usagé

FICHE DE LOCATION DE MATÉRIEL — ESCRIME PAYS D'AIX

Saison 2026-2027 (PAGE 2 / 2 — VERSO)

3. ENGAGEMENT ET CONDITIONS DE RESTITUTION

1. _____
Le matériel prêté reste la propriété exclusive du club **Escrime Pays d'Aix**.
2. **Entretien de la tenue** : L'adhérent (ou son représentant légal) s'engage à entretenir le matériel :
 - Lavage régulier en machine à 30°C (assouplissant autorisé).
 - **Fermer impérativement les fermetures éclair et scratchs avant tout lavage.**
 - Séchage exclusivement à l'air libre (**sèche-linge strictement interdit**).
 - **Pas de lavage en machine pour les cuirasses électriques.**
3. Le matériel doit être restitué complet, propre et en bon état lors des dates de retour fixées en fin de saison.
4. **Restitution de la caution** : Effectuée en fin de saison en tenant compte de l'usure normale du matériel (vétusté).
5. **Concernant les armes** : La première lame cassée sera réparée par le club. Toute réparation ou casse ultérieure sera à votre charge.
6. **Concernant les travaux de couture** : Les réparations courantes (fermetures éclair, élastiques, scratchs) restent à la charge de l'adhérent.

4. RÈGLEMENT ET REÇU

Montant de la location payé : €

Montant du chèque de caution agrafé : €

Achat de gant (23 €) : [] Oui [] Non / Déjà équipé

5. SIGNATURE

Fait à Aix-en-Provence, le

L'Adhérent (ou représentant légal) :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :